Vingt-neuvième Année. — Nos 307-308 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 2 & LUNDI 3 NOVEMBRE 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Ce, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, 2 NOVEMBRE 1884.

LES DÉCEPTIONS DES AGRICULTEURS

Il faudrait aux agriculteurs une foi robuste pour se laisser prendre aux promesses du gouvernement et de la majorité ministérielle. Quand il y a lieu de réduire à néant la modeste part d'influence que la Constitution de 1875 avait laissée aux communes rurales dans le recrutement du Sénat, ministres et commissions parlementaires rivalisent de zèle pour augmenter le nombre des électeurs assigné aux agglomérations urbaines, mais quand le moment est venu d'atténuer les souffrances de l'agriculture, les bonnes paroles ne sont jamais suivies d'effet. L'humble et insuffisant projet de loi de M. Méline avait été en général comme une sorte d'acompte que le gouvernement était disposé à donner aux populations agricoles.

Les droits d'entrée que le ministre avait proposé d'établir sur les bestiaux importés en France n'étaient pas assez élevés pour arrêter la concurrence étrangère, mais ils auraient été acceptés par les habitants des campagnes comme un encouragement, un témoignage de sollicitude, une preuve de bonne volonté. Le croirait-on ? ce simulacre de protection, cette tentative réduite à des proportions si insignifiantes n'a pas trouvé grâce devant la commission parlementaire. A la majorité de six voix contre quatre elle a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prendre aucune mesure pour protéger l'agriculture française contre l'invasion des bestiaux étrangers.

Nous croyons qu'il eût été facile au gouvernement d'épargner ce mécompte aux populations des campagnes. Lorsqu'il s'agit de demander à une commission quelque nouveau crédit pour l'aventure du Tonkin, les ministres ne négligent aucun moyen de séduction pour enlever un vote favorable; mais, du moment où il ne s'agit que des intérêts agricoles, c'est-à-dire des moyens d'existence de vingt millions de Français, le gouvernement évite de s'engager, et M. Méline lui-même observe un silence prudent.

L'attitude des ministres ne doit pas nous surprendre. Elle leur est imposée par une puissance supérieure à laquelle il ne leur est pas permis de résister. Le groupe de l'Union républicaine a parlé, et le membre du cabinet qui serait assez audacieux pour désobéir à un ordre de ce groupe, ne tarderait pas à partager le sort de M. Hérisson. Pour rendre à l'agriculture « l'élasticité dont elle ne saurait se passer, » il faut, disait l'autre jour le véritable chef de la majorité parlementaire, se montrer « au-dessus des entraînements irréfléchis comme des suggestions de l'esprit de système, également éloignés des mesures qui n'auraient que l'apparence d'un palliatif sans apporter aucun remède sérieux, et de cette indifférence dédaigneuse qui se déguise sous des principes trop absolus. »

Au premier abord, ce passage paraît assez difficile à interpréter, mais un peu d'obscurité convient à la langue des oracles. Si les derniers mots de la phrase contiennent une allusion assez claire aux axiômes tranchants de l'école libre-échangiste, il est à regretter, en revanche, que le président de l'Union républicaine n'ait pas désigné d'une manière plus précise les « palliatifs » dont il conteste l'efficacité.

Nous craignons fort que dans sa pensée cette qualification ne s'applique aux droits d'entrée sur les céréales et sur les bestiaux. Comment les ministres réussiront-ils à se conformer aux instructions contradictoires qui leur sont données, puisqu'il leur sera également interdit de se prononcer pour la protection et le libre-échange. Il ne leur restera qu'un moyen de tourner la difficulté, ce sera de s'abstenir de toute manifestation libre-échangiste dans leurs paroles et de toute mesure protectionniste dans leurs actes. Ils prononceront des discours où ils multiplieront les protestations de dévouement aux intérêts agricoles ; mais quand le moment d'agir sera venu, les projets de loi resteront dans les cartons.

La commission n'est pas moins embarrassée que le gouvernement. Si elle avait eu, comme elle le prétend, le vif désir de venir en aide à l'agriculture, elle aurait adopté sans hésitation le principe du projet Méline. Mais elle a feint de croire qu'un droit d'entrée sur les bestiaux ferait augmenter le prix de la viande. Pour masquer son mouvement de retraite, elle annonce aujourd'hui qu'elle va examiner les droits qu'on pourrait établir sur les céréales. En réalité, elle ne prendra aucune résolution. Il en sera des droits protecteurs comme il en a été de ces fameux dégrèvements d'impôt si souvent promis et si vainement attendus. Rien ne sera fait pour soulager la détresse de l'agriculture qui continuera à être sacrifiée.

La dernière dépêche adressée par le général Brière de l'Isle au ministre de la marine n'est pas faite pour calmer les inquiétudes qu'inspire notre situation au Tonkin. Notre corps d'occupation, réduit par les maladies, privé des contingents mis à la disposition de l'amiral Courbet est obligé de se disperser pour garder les villes du delta. Les troupes chinoises ont pu se répandre dans toute la région frontière et ont essayé à plusieurs reprises de s'emparer de vive force de Tuyen-Quan. Elles ont été, il est vrai, repoussées par la garnison française. Mais le seul fait que les Chinois n'ont pas reculé devant une tentative si contraire à leurs habitudes et à leur tempérament militaire laisse supposer qu'ils disposent de forces plus importantes que ne veulent l'avouer les renseignements officieux.

***

Le parti révolutionnaire ne renonce point à agir sur l'armée et à s'y créer des intelligences. Certains journaux excitent ouvertement le soldat à l'indiscipline. On sait aussi que des individus appartenant aux groupes anarchistes pratiquent le racolage à la porte des casernes. Une dépêche nous apprend qu'à Lyon une grande quantité de brochures invitant les militaires à la révolte ont été jetées dans la caserne de la Part-Dieu. Les adjudants de service ont fait ramasser ces brochures révolutionnaires, qui ont été remises au service de la place. Que fera le ministère ? Peut-il sévir ? Le voudra-t-il ?

***

Ce n'est un mystère pour personne que M. Rouvier a fait choix de M. Antonin Proust pour le commissariat général de l'Exposition universelle projetée en 1889. Mais il s'est produit aussitôt un tel récri, on a fait parvenir au ministère tant de réclamations sur l'insuffisance et le peu de surface de M. Antonin Proust, que M. Rouvier a pris le parti de biaiser. Il s'est contenté d'instituer une commission provisoire, dont M. Antonin Proust aura la présidence, qu'il exercera concurremment avec celle du comité de la loterie des Arts décoratifs.

Le recrutement de la magistrature nouvelle

Il y avait à Saint-Malo, il y a quelques semaines encore, un avocat des plus médiocres, répondant au nom de Raoul Rosse, qui employait à rimailler les loisirs que lui laissaient les clients. Compatriote de M. Martin-Feuillée, il entreprit un jour de « chanter sur sa lyre » les exploits du garde des sceaux contre la magistrature, et voici un extrait de la pièce de vers qu'il lui dédia :

A peine entra-t-il dans la lice
Qu'entre ses mains de la justice
Il prit le rigide bâton ;
Martin-Feuillée est un Breton.

Il frappa la magistrature,
Brisant, sans crainte de censure,
Juges de cire et de carton (!?) ;
Martin-Feuillée est un Breton.

Magistrat sur magistrat tombe,
C'est une admirable hécatombe !!!)
Des amis de *Thémis-Goton* ;
Martin-Feuillée est un Breton.

Il fit *en duc et bonne forme*,
Dans quatre mois, cette réforme
Digne de Socrate ou Platon ;
Martin-Feuillée est un Breton.

Tout temple où la Justice habite
Devrait porter *sa gloire écrite*
En lettres d'or sur son fronton (!!!).
Martin-Feuillée est un Breton.

RAOUL ROSSE.

Saint-Malo, 5 mars 1884.

C'était une lettre de change tirée sur la reconnaissance de M. le garde des sceaux. Le payement ne s'est pas fait attendre. M. Raoul Rosse vient d'être nommé d'emblée procureur de la République à Bonneville.

C'est par de tels titres qu'on arrive aujourd'hui. Ainsi se recrute la magistrature. La méthode est nouvelle, sans doute, mais nous doutons que l'innovation paraisse heureuse, même aux moins difficiles. Il nous reste à souhaiter maintenant que M. Rosse — ainsi nommé — traite ses justiciables mieux qu'il ne traite la muse.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Le ministre de la marine a reçu du gouverneur de la Cochinchine la dépêche suivante, en date de Saïgon, 31 octobre, huit heures quinze du matin :

Phun-Penh, 30 octobre.

Les croiseurs le *Nielly* et le *Champlain* et le cuirassé la *Triomphante* sont partis pour Ke-Lung ; le premier passe par Hong-Kong.

Le croiseur l'*Hamelin* est parti le 23 pour le Tonkin.

L'*Hamelin*, qui s'était échoué dans le voisinage de l'île Mauvaise, dans la rivière Min, avait été se réparer à l'arsenal de Saïgon.

La flotte chinoise

Shanghaï, 31 octobre.

Suivant des avis de source chinoise, la flotte de Yang-Tse-Kianh aurait reçu l'ordre de partir pour Formose afin de secourir Liumingchuan. Malgré le blocus, deux steamers auraient débarqué à Tau-vau des hommes et des munitions. Les mouillages de Kelung et de Tamsui sont dangereux à cause du mousson.

Les renforts et M. Thomson

M. Thomson, gouverneur de la Cochinchine, lui aussi, réclame l'envoi de nouvelles troupes pour combler les vides faits par l'expédition au Tong-King d'assez forts contingents.

C'est grâce à ces emprunts que les effectifs placés sous les ordres du général Brière de l'Isle ont pu être maintenus à un chiffre convenable. La sécurité de notre colonie cochinchinoise exige qu'on prête attention à cette demande.

Personnellement, le ministre de la marine serait disposé à y donner immédiatement satisfaction; malheureusement, il n'a pas de troupes disponibles, et son collègue de la guerre paraît de moins en moins disposé à augmenter les contingents des troupes de terre dans l'Extrême-Orient.

La déposition du commandant Fournier et du général Millot

On raconte que la conclusion de la déposition du commandant Fournier devant la commission du Tonkin, a été assez heureuse.

Comme on demandait à cet honorable officier quelques explications nécessaires pour concilier diverses parties de sa déposition, il s'est tiré d'affaire d'une façon assez habile, en disant : « Voici d'ailleurs, messieurs, un rapport que j'ai rédigé et qui vous donnera tous les éclaircissements que vous paraissez désirer. »

Quant au général Millot, il était, paraît-il, visiblement gêné par la présence de M. Ferry, pour répondre aux questions qui lui étaient posées.

Ainsi, quand on l'a invité à s'expliquer sur les motifs qui l'avaient conduit à terminer l'ordre du jour adressé à ses troupes de la façon que l'on sait (malade de chagrins), M. Millot, après un moment d'hésitation, aurait répondu : « Un général ne doit pas et ne peut pas avouer qu'il est corporellement malade; j'étais réellement souffrant et j'ai cru devoir ne pas invoquer mon état de santé. »

Les persécutions en Chine

Les *Missions catholiques* publient une lettre de Mgr Chausse, coadjuteur du préfet apostolique du Kouang-Tong, sur les récentes persécutions des chrétiens en Chine. Accusés par la population de faire cause commune avec les *diables étrangers*, les catholiques indigènes de Canton ont été forcés d'émigrer à Hong-Kong et à Macao. Heureusement, ils avaient fui à temps, car, après la destruction de Fou-Tcheou, la proclamation de mise à prix des têtes de Français lancée par le vice-roi de Canton a été le signal du pillage et de l'incendie de toutes les chrétientés de la rivière des Perles.

Chose odieuse, à Canton, les incendiaires ne se sont pas contentés de détruire les maisons des missionnaires et des chrétiens. Après avoir mis le feu à une petite chapelle de Canton, ils ont violé la tombe de Mme N..., femme d'un ancien consul de France, enlevé le cercueil en plomb et dispersé les os.

Le vice-roi de Canton, Tchang-Tchi-Tong, et le commissaire impérial Pang-Yu-Lin, sont très hostiles aux chrétiens, et bien qu'au commencement de septembre, la persécution ne se fût pas étendue dans toute la province, on ne comptait pas moins de cinq grands districts dévastés, deux cents maisons détruites, sans parler de toutes les horreurs, viols, tortures, assassinats, qui accompagnent les excès de la soldatesse chinoise.

A Lo Tche-Hien, dans le Sutchuen occidental, un catéchiste indigène a été mis à mort, on a pillé tout ce qui appartient aux chrétiens et voici ce qu'écrit à ce sujet Mgr Pinchon, vicaire apostolique du Sutchuen occidental :

Les deux causes apparentes du soulèvement des païens de Lo Tche-Hien sont la guerre du Tonkin et les commentaires calomnieux qu'en fait un journal ennemi, le *Chen-Pao*, qui s'imprime à Shanghaï. Il ne cesse de souffler partout la haine la plus violente contre les missionnaires catholiques et les armées françaises. Ce journal nous fait le plus grand mal. Les lettrés de Lo-Tche-Hien n'auraient pas osé en venir à un soulèvement contre les chrétiens, s'ils n'avaient été excités par le mauvais journal dont nous parlons.

On voit comment, dans les provinces éloignées du théâtre des hostilités, on obéit aux ordres du gouvernement de Pékin, car celui-ci a garanti, par décret impérial, la sécurité des étrangers et même celle des Français, missionnaires, fonctionnaires ou autres qui continueraient à vivre pacifiquement en Chine.

L'impératrice de Chine

On télégraphie de Vienne au *Standard* que l'impératrice de Chine aurait déclaré vouloir abandonner sa collection de bijoux, d'une très grande valeur, pour la caisse de la défense de l'empire, dans le cas où une invasion par les troupes françaises aurait lieu.

LA MÉDIATION ANGLAISE

Le *Journal des Débats* reçoit de son correspondant de Vienne, sur les pourparlers qui ont eu lieu à propos de la médiation de l'Angleterre, les détails suivants que nous croyons devoir reproduire :

On a beaucoup parlé, cette semaine, d'une médiation anglaise entre la France et la Chine, mais sans préciser exactement de qui venait l'initiative et quel avait été le résultat final de cette proposition.

On se souvient que l'Angleterre, il y a une dizaine de jours, a fait une communication au gouvernement français au sujet de trois vapeurs anglais visités par un croiseur français avant la déclaration du blocus de Formose. C'est au cours des conversations qui ont eu lieu, à propos de cette affaire, que lord Granville exprima à M. Waddington l'opinion que le cabinet britannique verrait avec une grande satisfaction se terminer le différend entre la France et la Chine, qui affecte tout particulièrement les intérêts du commerce anglais, et qu'il était prêt à mettre ses bons offices à la disposition de la France.

Après une certaine hésitation, M. Jules Ferry accepta la proposition de lord Granville, et il paraît certain qu'au quai d'Orsay on crut pendant un certain temps qu'une solution serait prochainement acquise. Mais le cabinet anglais, qui s'était mis aussitôt en rapport avec le gouvernement chinois, ne tarda pas à reconnaître que la Chine, se croyant en mesure de résister encore, semblait décidée, pour le moment, à décliner toute médiation.

M. Waddington a eu plusieurs entrevues à ce sujet avec lord Granville et l'on était même arrivé à arrêter les bases sur lesquelles la médiation de l'Angleterre serait acceptée par la France.

Pour que la médiation anglaise soit un fait acquis, il reste donc à convaincre la Chine. Jusqu'à présent, elle s'est refusée à écouter les représentations de lord Granville, qui cependant a mis toute l'ardeur possible à faire accepter de ce côté son rôle de médiateur. Cette situation peut paraître invraisemblable. Je vous assure cependant que ces renseignements sont exacts de tous points.

Le *Times* fait remarquer que, si la lutte continuait entre la France et la Chine, l'Angleterre pourrait se trouver dans la nécessité de considérer le blocus de Formose comme un acte de guerre, et qu'elle devrait, en conséquence, cesser de permettre aux navires français de s'approvisionner de charbon dans ses ports.

« Le système qui consiste à poursuivre les hostilités sans qu'il y ait déclaration de guerre ne saurait être toléré indéfiniment, » dit le journal de la Cité, et de nouveau il engage vivement M. Jules Ferry à accepter une médiation.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 31 octobre.

Lord Lyon et M. Ferry

Avant-hier, lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, a eu une nouvelle entrevue avec le président du conseil, ministre des affaires étrangères. On assure que l'entretien a roulé sur la reprise des négociations du Foreign-Office avec le gouvernement chinois et les conditions de son intervention. Comme toujours, l'Angleterre cherche à vendre, le plus cher possible, ses prétendus services.

Le conseil général de la Seine

Le conseil général de la Seine a adressé à l'unanimité des vœux patriotiques aux soldats du Tonkin. Il a ensuite adopté par 33 voix contre 5, malgré l'opposition du préfet de la Seine, la délibération suivante :

« Considérant que la politique des expéditions lointaines compromet la bonne administration des finances et de la politique, désorganise les forces militaires du pays, expose le gouvernement de la République à des alliances injurieuses pour la dignité nationale, le conseil émet le vœu que le Parlement finisse promptement les aventures coloniales. »

La représentation de la France en Corée

Jusqu'à présent, la France n'a, ni représentant politique, ni représentant consulaire en Corée.

Nous croyons savoir que cette situation va changer et que le gouvernement se propose, dès l'année prochaine, d'envoyer dans ce pays, soit un consul de première classe, soit un consul général. Nous ne ferons que suivre l'exemple de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Etats-Unis, qui nous ont devancés en Corée.

Le gouvernement du Sénégal

Depuis son arrivée en France, M. Seignac-Lesseps, gouverneur du Sénégal, dont la santé a été fort compromise par un séjour dans les colonies, est en voie de guérison.

Si le mieux persiste, ce fonctionnaire ne sera point remplacé dans le gouvernement du Sénégal; il retournera à St-Louis à l'expiration de son congé, c'est-à-dire dans cinq mois.

La France au Maroc

Le cuirassé *Suffren* est arrivé à Tanger. On croit qu'il vient appuyer les réclamations du ministre de la France.

La taxe du pain à Paris

Le préfet de la Seine a conféré avec les délégués de la chambre syndicale de la boulangerie parisienne, sur les mesures à prendre en vue d'arriver à l'abaissement du prix du pain. Le *XIXe Siècle* dit que si les boulangers persistent dans leur résistance à mettre le prix du pain en rapport avec celui des farines, il faut prévoir le rétablissement prochain de la *taxe officielle*.

Les restes d'Henri Rivière

Le ministre de la marine a informé la veuve du commandant Henri Rivière que les restes de son mari avaient été embarqués sur le *Shamrock*, à destination de la France.

Une lettre d'Alphonse Daudet

Le *Figaro* a reçu la lettre suivante :

« Mon cher ami,

» Rendez moi le service d'insérer ceci dans un de vos échos : Je ne me présente pas. Je ne me suis jamais présenté, je ne me présenterai jamais à l'Académie.

» Votre bien dévoué,

» ALPHONSE DAUDET.

» Paris, 31 octobre 1884 ».

Le Saint-Siége et l'Italie

La *Germania* de Berlin croit savoir que le Saint-Siège vient d'adresser à tous les nonces une circulaire qu'ils doivent communiquer aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités. Cette note diplomatique est consacrée à l'exposé des empêchements qu'a rencontrés, de la part du gouvernement italien, le saint-père lorsqu'il a voulu fonder un hôpital pour les cholériques à Rome, et des attaques officieuses dont il a été l'objet. Après avoir insisté sur l'iniquité d'une politique qui, après avoir déjà privé le pape de toutes ses libertés, lui dénie même le droit d'exercer la charité chrétienne, la note conclut que l'attitude du gouvernement italien dans l'affaire de l'hôpital est une nouvelle preuve que la situation du pape à Rome est intolérable.

Les élections allemandes

Le scrutin de ballottage aura lieu à Berlin le 13 novembre. Les résultats connus jusqu'à présent portent sur 353 circonscriptions, et se répartissent ainsi : 30 progressistes, 30 nationaux-libéraux, 16 conservateurs libéraux, 37 vieux-conservateurs, 94 catholiques du centre, 1 membre de la Volkspartei, 15 Alsaciens-Lorrains, 11 Polonais, 3 guelfes, 10 socialistes.

Gordon prisonnier

Le *Central News* a reçu, de son correspondant du Caire, une dépêche annonçant qu'un cheikh, qui était à Shendy le 7 octobre, et qui est de retour, affirme positivement que Gordon est prisonnier.

Abandon de Khartoum

Gordon et 2,000 fidèles, auraient quitté Khartoum au commencement de septembre sur des vapeurs remorquant des barques qui auraient essuyé, à Berber, une canonnade détruisant presque toute la flottille, dont le vapeur échoué récemment à Merawé serait une dernière épave. Gordon serait prisonnier du Mahdi depuis vingt-cinq jours.

Triste fin de noce

Jeudi dernier, pendant un festin de noce à Huete, dans la province de Cuerça, un incendie a éclaté dans la maison, qui a été détruite par le feu. Vingt-sept personnes ont péri dans les flammes et douze autres ont reçu des brûlures plus ou moins graves.

La loterie d'Amsterdam

Voici les numéros gagnants sortis vendredi au tirage définitif de la loterie d'Amsterdam :

Dernier tirage partiel. — Les numéros 89,127 — 110,749 et 188,671 de la 30e série gagnent : le premier, un lot de 10,000 fr.; les deux autres, un lot de 5,000 fr.

Tirage des gros lots auquel participaient toutes les séries :

Le n° 17,769 de la 15e série gagne 200,000 fr.

Le n° 176,836 de la 30e série et le n° 135,400 de la 1re série gagnent chacun un lot de 100,000 fr.

Le n° 40,262 de la 18e série gagne 50,000 fr.

Les nos 184,800 et 33,800 de la 3e série gagnent chacun 25,000 fr.

Les céréales du général Millot

On s'est naguère moqué de ce ministre de l'agriculture républicain qui ne connaissait pas le maïs. Le fait était étrange et donnait prise à raillerie, mais M. le général Millot, ex-commandant en chef de l'expédition du Tonkin, a tenu — par déférence pour M. Tirard — à se montrer plus naïf encore.

Questionné dans le sein de la commission du Tonkin sur la fécondité du sol tonkinois, M. le général Millot a répondu : — Les céréales y sont en abondance. — Quel genre de céréales, a-t-on demandé ? — Mais il y a de tout, a dit le général. La soie *pousse* admirablement ! La soie classée parmi les céréales, voilà une nouvelle qui va réjouir l'industrie lyonnaise. Il est bien malheureux que M. le général n'ait pas songé à apporter de la semence. Nous espérons que M. Méline comprendra le général Millot dans la nouvelle promotion du Mérite agricole.

LES FILÉS DE COTON

M. Rouvier, ministre du commerce, a reçu ce matin MM. Antuszewich, Bourcart, René Jourdain, Husson, G. Kœchlin, Peters, Ponnier, Rissler, A. Schwartz, Trouillier, délégués de la filature de l'Est et de la Société industrielle de Saint-Quentin, que lui ont présenté MM. Kiener et Noblot, sénateurs, MM. Albert et Charles Ferry, députés, et qui venaient l'entretenir de la question de l'admission temporaire des filés de coton.

M. Ponnier, au nom de la délégation, a d'abord déclaré que les plaintes de Lyon ne sont pas fondées, attendu que, pour les tissus mélangés qui sont en question, la production se soutient, l'exportation augmente, et l'importation diminue, car bien que libre-échangistes, les Lyonnais profitent pour les mêmes tissus du droit d'entrée de 3 et 5 francs.

Il a ajouté que la filature française peut fournir à Lyon, comme quantité et comme qualité, tout ce qui lui convient, et a fait remarquer que, si la fabrique lyonnaise veut se fournir à l'étranger, le droit qu'elle paie sur les gros numéros représente seulement une charge de 1/2 0/0 de la valeur du tissu, par conséquent une charge à peine appréciable. Dans ces conditions, et pour un si minime intérêt, faut-il porter un préjudice à toute notre filature ?

Pour ne parler que de l'Est, plusieurs industriels, après la guerre, ont quitté l'Alsace afin d'établir en France des filatures, précisément dans le but de continuer avec Lyon des relations dès longtemps établies; il en est même dont la moitié des métiers filent pour Lyon. La mesure réclamée causerait un préjudice considérable et jetterait une perturbation profonde dans des centres industriels — car il ne faut pas oublier que si la fabrique lyonnaise n'a pas charge d'ouvriers, les autres industriels ont des établissements considérables, d'énormes capitaux engagés, et la responsabilité de nombreux travailleurs.

M. Ponnier a fait remarquer ensuite que le poids des tissus mélangés exportés par Lyon représente 1,421,000 kilos ; si l'on admet que le coton y entre pour les deux tiers, ce coton, qu'on demande à faire venir de l'étranger, représente à peine un million de kilos. Mais il a ajouté que la faculté d'importer ce million de kilos et d'opposer en tous temps les prix étrangers aux prix français aurait pour résultats de déprécier l'ensemble des produits de la filature française.

Donc, s'il est certain que celle-ci serait atteinte par la mesure en question, il est positif aussi que le profit que Lyon peut en espérer est à peine appréciable.

Enfin, M. Ponnier a rappelé qu'en proposant les traités de commerce, le gouvernement avait insisté sur les avantages qu'ils donneraient à l'industrie, au point de vue de la stabilité. Or, si la demande actuelle était accueillie, on modifierait, en réalité, par un décret, un tarif que le Parlement a voté, et l'on entrerait dans une voie dangereuse.

M. Noblot a présenté quelques observations à l'appui des arguments donnés par M. Ponnier.

M. René Jourdain, vice-président de la Société industrielle de Saint Quentin et de l'Aisne, a rappelé que, dans toute la Picardie, il se fabrique une grande quantité de tissus destinés à l'exportation. Cependant cette fabrique ne réclame pas l'admission temporaire, car elle comprend qu'il doit y avoir solidarité dans l'industrie et que ce qu'il faut surtout défendre, ce sont les salaires des ouvriers.

Quant à la crise lyonnaise, M. René Jourdain l'attribue en partie à un déplacement de fabrication. Il donne ce renseignement curieux qu'à Bohain, on fait des soieries comme à Lyon et que beaucoup de fabricants de Paris et de Lyon y ont trouvé des facilités de fabrication que Lyon ne leur offrait plus. Les Lyonnais eux-mêmes viennent faire tisser à Bohain.

M. le ministre, après avoir écouté avec la plus grande bienveillance la délégation, l'a remerciée des renseignements qu'elle lui avait fournis, et a rappelé que le conseil supérieur aura à donner son avis. Il a ajouté que le conseil des ministres examinerait ensuite la question avec le désir de maintenir l'harmonie entre les diverses industries du pays.

Grenoble, 31 octobre, 12 h. 37, soir.

La réunion des tisseurs en soie du département de l'Isère vient d'avoir lieu sous la présidence de M. Vicat, président de la chambre de commerce, assisté du préfet et de M. Champenois, président de la chambre syndicale des patrons tisseurs.

Après une longue discussion, elle a émis le vœu que l'admission temporaire soit accordée pour les filés de coton du numéro 1 au numéro 49 aux mêmes conditions qu'aux numéros 50 et au-dessus.

L'assemblée estime que la prime à l'exportation des tissus mélangés ne serait pas favorable à l'industrie de la soie dans le département, à cause des difficultés d'application, et la repousse, en outre, comme contraire aux principes du libre-échange.

Le choléra à Nantes

L'agence Havas a reçu de Nantes une dépêche disant qu'il résulte de renseignements autorisés que, depuis le 25 octobre, jour où le premier cas a été constaté, il y a eu à Nantes douze à quinze décès attribués au choléra.

Le *Phare de la Loire* publie, à ce sujet, la note suivante :

« Dans le but de rassurer l'opinion et de réduire à leur juste valeur des bruits exagérés d'après lesquels notre ville serait visitée par le choléra, nous avons pris des informations dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude.

» Il y a eu, le 31 octobre, dix décès, dont deux présumés cholériques.

» Il y avait eu neuf décès le 31 octobre 1883 et dix le 31 octobre 1882.

» La situation, comme on le voit, n'est pas alarmante, mais cela n'empêchera pas l'administration et les particuliers de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le fléau de devenir plus accentué.

Le *Matin*, d'autre part, a reçu par dépêche les renseignements suivants :

Le premier cas s'est déclaré le 25 octobre, dans le quartier ouvrier et populeux du Marchix : une jeune fille est morte après vingt-quatre heures de maladie.

Le même jour, un ouvrier terrassier, revenant du canal maritime de la Basse-Loire, était pris de violentes coliques et expirait dans la journée de dimanche.

L'administration a pris partout les mesures les plus énergiques; on a creusé des fosses d'aisances; on a répandu partout des désinfectants. La municipalité a organisé un service de nuit.

Il est cependant permis d'espérer que le fléau ne s'étendra pas; hier et avant-hier, on signale à peine un ou deux cas.

Le quartier contaminé, les Salorges, est situé à l'extrémité des quais de Nantes, en descendant la Loire, à l'embouchure de la Chezine, cours d'eau autrefois très important, aujourd'hui réduit à l'état de ruisseau et qui sert d'égout aux usines du quartier, notamment à des huileries et à des savonneries.

Cet égout ou ruisseau n'est pas à ciel ouvert : des maisons et des rues sont construites au-dessus. Cependant on s'est plaint tout le temps de la Chezine, qui est considérée comme un foyer d'infection. En outre, ce quartier est dominé par les hauteurs de Sainte-Anne, qui empêchent la brise de la basse Loire de chasser les miasmes.

Des cas de choléra ont été également constatés dans deux autres quartiers pauvres, celui des Ponts et celui de Richebourg.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL.)

Séance du vendredi 31 octobre 1884

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures.

Après quelques observations de M. de Gavardie, le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

La salle étant presque déserte, la séance est suspendue pendant vingt minutes.

M. Tirard dépose des projets réglant définitivement les comptes des budgets de 1871, 1872, 1873 et 1874.

M. Bozérian, parlant sur la loi des sociétés explique l'article 63 qui ordonne la création d'un recueil officiel, publiant les actes et les délibérations des sociétés.

M. de Gavardie demande le maintien de la publicité actuelle. Son amendement est repoussé.

Les articles 63 et 64 sont adoptés.

Les articles suivants sont adoptés sans discussion.

Sur l'article 97, relatif aux dispositions pénales, entraînant un emprisonnement de un à deux mois, M. de Gavardie demande que la peine soit portée à cinq ans, si la déclaration sur la souscription du capital est fausse.

L'amendement est rejeté.

L'article 97 est adopté ainsi que les articles 98 à 105.

M. Scheurer-Kestner développe l'amendement suivant : « Pendant les 6 mois qui suivront la promulgation de la présente loi, les sociétés existantes pourront introduire dans leurs statuts, à la majorité des deux tiers au moins de leurs actionnaires, un article autorisant les assemblées générales à modifier les statuts. »

M. Bozérian demande à examiner l'amendement dans l'intervalle des deux délibérations.

M. Scheurer-Kestner retire son amendement, se réservant de le reproduire en deuxième lecture.

L'article 100 est adopté, ainsi que les articles 110 et 111.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

Mardi, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à 4 h. 20 m.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LA PROTECTION EN ANGLETERRE. — Dans un discours prononcé dernièrement, lord Salisbury s'est élevé avec une grande violence contre les théories de l'école libre-échangiste. Ce sont spécialement les deux principaux initiateurs de cette évolution économique, M. Bright et sir Robert Peel, qui ont été l'objet de ses critiques. Il leur a reproché, et surtout à M. Bright, d'avoir envisagé cette question, non au point de vue purement économique, mais de l'avoir choisie comme susceptible « de semer la dissension entre les classes sociales. »

Remontant à l'époque où sir Robert Peel procéda à cette réforme en abolissant les droits sur les grains (Corn Law), il prétend que cet homme d'Etat avait simplement pour but d'apporter un dérivatif à une agitation politique devenue dangereuse.

Tout en admettant les quelques avantages relatifs dont ont bénéficié les consommateurs anglais dans leurs achats de matières premières, il maintient que ces avantages ne sauraient être en proportion des sacrifices consentis par ailleurs. Et enfin, poussant jusqu'au bout son argumentation, il a conclu en demandant le retour immédiat au système protectionniste en vigueur avant l'agitation Cobden.

Le *Manchester Guardian*, auquel nous empruntons ces renseignements, les accompagne naturellement des réflexions les plus défavorables. Il réédite, à ce propos, toute une série d'arguments historiques en faveur de sa thèse. Nous ne le suivrons pas dans ce long exposé, par trop partial. Mais nous tenons à constater le fait de cette évolution chez nos voisins d'outre-Manche, évolution d'autant plus importante qu'elle a pour *leader* un des chefs du parti tory pouvant être appelé, d'un moment à l'autre, à devenir premier ministre d'Angleterre.

A PROPOS DE CONCURRENCE INTÉRIEURE. — L'économie politique pure est une science à nulle autre seconde. Les principes y permettent de soutenir sans sourciller des thèses absolument contraires, et cela, sans qu'aux yeux des adeptes la susdite science y perde un iota de sa valeur.

J'en trouve la preuve dans un récent article de l'*Economiste français*, dû à la plume d'un maître en la matière, M. Paul Leroy-Beaulieu.

Vous souvient-il de la guerre acharnée livrée par cet économiste à l'abominable protection au nom de la concurrence, de cette bienfaisante concurrence qui seule permettait de lutter et de terrasser en même temps la féodalité agricole ?

Eh bien ! aujourd'hui, cet académicien n'est plus du même avis. Maintenant, la seule cause